

André Drouin

Le code de vie d'Hérouxville



2017 : 10^e anniversaire



André Drouin

Le code de vie d'Hérouxville

-

2017 : 10^e anniversaire

*Recueil de textes pour faire le point sur le dossier
des accommodements raisonnables 10 ans après.*

Devant l'ampleur du phénomène, où les Québécois regardent-ils ?

Éditeur François A. Lachapelle

30 janvier 2017

Remerciements

André Drouin remercie toutes les personnes qui ont contribué à la réalisation de cet album souvenir pour le 10e anniversaire de *Municipalité d'Hérouxville - Les normes*.

Notes d'édition

© Éditeur François A. Lachapelle

courriel: salix124@videotron.ca

Titre: Le code de vie d'Hérouxville : 2017 : 10e anniversaire

Dépôt légal — 1er trimestre 2017

Bibliothèque et Archives nationales du Québec 2017.

Bibliothèque et Archives Canada

ISBN 978-2-9815633-1-6

ISBN (version numérique) 978-2-9815633-2-3

- ☛ La reproduction est autorisée avec une mention de la source.
- ☛ L'oeuvre d'impression est réalisée sur les presses d'Imprimelec inc., Trois-Rivières QC
- ☛ Photo sur la page couverture: vue de l'Acadie et du Québec par satellite, photcartothèque québécoise.

A n d r é D r o u i n



Le code de vie d'Hérouxville

2017 : 10^e anniversaire

Éditeur François A. Lachapelle

Introduction



Le document choc *Municipalité d'Hérouxville - Les normes*, reproduit à la page 7 ci-dessous et suivantes, est un fait historique que son 10e anniversaire ramène dans l'actualité. Cet anniversaire nous dirige dans le dossier des "accommodements raisonnables" vécus selon les lois du Québec et du Canada ou selon l'absence de loi qui est synonyme d'absence de courage politique.

Qu'on le veuille ou non, que des Québécois soient tannés du sujet, le gouvernement en place à Québec discute en ce moment du projet de loi 62 intitulé, nous citons: "*Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements religieux dans certains organismes*".

Le document *Municipalité d'Hérouxville - Les normes* est historique et même prophétique, de là son intérêt en 2017, 10 ans après.

Plusieurs médias ont jugé pertinent de souligner le 10e anniversaire de ce texte choc. Il s'agit du journal de Trois-Rivières, *Le Nouvelliste*, avec quelques articles, d'une vidéo d'une interview d'André Drouin par Radio-Canada et d'une autre vidéo de plus de quatre minutes réalisée par Huffington Post Québec en interview avec André Drouin. Nous mentionnons aussi plusieurs stations radio et le journal Hebdo du St-Maurice.

Le problème de la gestion des accommodements raisonnables en 2017 reste entier. Ce sont des gestionnaires qui héritent de ce dossier sans en posséder les aptitudes.

La motivation principale du gestionnaire concerné est souvent de prendre tous les moyens non transparents pour "garder la paix" dans son département sans faire de vague. De plus, les recours pour les citoyens ordinaires pour s'objecter à certains accommodements raisonnables n'existent pour ainsi dire pas. C'est le bar ouvert.

La technique des différentes religions en ce qui concerne les accommodements religieux est celle des "*petits pas*". Sur ce, toutes les religions travaillent main dans la main. Et les musulmans se servent de ces "*petits pas*" pour lentement nous initier à la charia.

Le présent recueil de textes invite à un plus grand amour des valeurs traditionnelles du Québec. Le texte *Municipalité d'Hérouxville - Les normes* ici reproduit contient une excellente description des valeurs traditionnelles qui structurent le Québec en entier.

Tous les québécois et québécoises devraient se remémorer la citation de Arnold Toynbee "*Une nation meurt par suicide, pas par meurtre*". Ainsi accepter le multiculturalisme devient un suicide collectif.

Bonne lecture. André Drouin, janvier 2017.

courriel: andreedrouin@xplornet.com

Municipalité d'Hérouxville

lettre de présentation



Publication des normes en place



Le développement social et la sécurité du territoire font partie des objectifs majeurs visés par les personnes démocratiquement élues de la MRC Mékinac. Hérouxville faisant partie de cette MRC, nous partageons les mêmes objectifs.

Pour ce faire, nous désirons accueillir sans discrimination dans les années futures toutes les personnes venant de l'extérieur et désirant habiter notre territoire.

Sans discrimination signifie pour nous, sans égard à la race, la couleur de peau, la langue parlée, l'orientation sexuelle, la religion pratiquée ou toute autre forme de croyance.

Pour que ces futurs participants à notre vie communautaire et sociale puissent s'intégrer plus aisément, nous avons unanimement décidé de publier **certaines normes** actuellement en vigueur et très bien ancrées dans le mode de vie de nos électeurs et électrices.

Ces normes résultent des lois municipales, provinciales ou fédérales, toutes démocratiquement votées. Elles s'inspirent de nombreux comportements sociaux généralement admis par les personnes occupant le territoire et font ainsi partie des us et coutumes de ses résidents. À la limite ces normes font partie intégrale de la culture de nos gens.

L'objectif de notre démarche est de démontrer que nous supportons la volonté de nos électeurs et électrices, laquelle volonté est clairement exprimée par les résultats d'un sondage, commandé à cet effet

Notre bût est de fournir l'information nécessaire aux nouveaux arrivants désirant habiter notre territoire afin qu'ils puissent exercer un choix éclairé avant leur établissement définitif sur chez nous.

Nous voulons surtout informer ces nouveaux arrivants que le mode de vie qu'ils ont abandonné en quittant leur pays d'origine ne peut se reproduire ici et qu'il exige un mode d'adaptation à leur nouvelle identité sociale.

Le maire Martin Périgny et les 6 conseillers et conseillères d'Hérouxville, démocratiquement élus, Alice Dionne, André Drouin, Edgar Gervais, Yves Gervais, Daniel Magny, et

Municipalité d'Hérouxville

les normes

À propos des femmes.

Nous considérons que les hommes et les femmes ont la même valeur. À cet effet, une femme peut, entre autres: conduire une voiture, voter librement, signer des chèques, danser, décider par elle-même, s'exprimer librement, se vêtir comme elle le désire tout en respectant les normes de décence démocratiquement votées et les normes de sécurité publique, déambuler seule dans les endroits publics, étudier, avoir une profession, posséder des biens, disposer de ses biens à sa guise. Cela fait partie de nos normes et mode de vie.

Par conséquent, nous considérons comme hors norme toute action ou tout geste s'inscrivant à l'encontre de ce prononcé, tels le fait de tuer les femmes par lapidation sur la

place publique ou en les faisant brûler vives, les brûler avec de l'acide, les exciser, les infibuler et les traiter en esclaves.

À propos des enfants.

Nos enfants sont requis de fréquenter les écoles reconnues par le Ministère de l'Éducation du Québec, pour assurer leur développement social et favoriser leur intégration à notre société. Toute forme de violence à l'endroit des enfants est proscrite.

À propos des festivités.

Nous écoutons de la musique et nous buvons des boissons alcoolisées dans les lieux publics ou privés, nous dansons, et vers la fin de chaque année civile nous décorons, individuellement ou collectivement, un sapin ou une épinette avec des boules et quelques lumières. C'est ce que

épinette avec des boules et quelques lumières. C'est ce que nous appelons communément 'décorations de Noël' ou 'arbres de Noël' faisant ici appel à la notion de réjouissances patrimoniales qui ne leur confèrent pas obligatoirement un caractère religieux. Ces festivités sont autorisées autant dans les lieux publics, écoles ou institutions que les lieux privés.

À propos des soins de santé.

Dans les résidences pour personne âgées les hommes et les femmes sont pris en charge par des hommes ou des femmes responsables. À savoir, qu'aucune loi démocratiquement votée n'empêche une femme d'être soignée par un homme. Ni l'inverse. De même dans nos hôpitaux et nos CLSC, les femmes médecins peuvent soigner et les hommes et les femmes. Les hommes médecins exercent aussi ce droit. Le même principe simple s'applique aux infirmiers, infirmières, ambulanciers et ambulancières,

pompiers et pompières. Les responsables des soins n'ont aucune permission à demander à qui que ce soit pour effectuer une transfusion sanguine si leur jugement et leur savoir en indique la nécessité pour la santé ou la survie de leur patient.

Depuis plusieurs années les futurs pères assistent leurs épouses à l'accouchement. Des cours dits prénataux sont donnés. Les hommes et les femmes y assistent ensemble. Dans les établissements précités les patients mangent la nourriture traditionnelle qu'on leur offre. Il est fréquent d'y entendre de la musique, d'y voir des revues, magazines ou journaux ou toute autre forme de contenus multimédias conformes à l'esprit communautaire régissant nos normes de vie.

À propos de l'éducation.

Dans nos écoles des hommes et des femmes diplômées enseignent. Les femmes et les hommes peuvent enseigner et aux garçons et aux filles sans distinction de sexe. Les enseignants et les enseignantes accomplissent leurs fonctions à visage découvert. Dans nos écoles les enfants ne doivent porter aucune arme ou semblant d'arme, que ces armes soient chargées ou non, réelles ou fausses, symboliques ou non.

Les enfants peuvent aussi chanter et applaudir et pratiquer des sports ou jouer en groupe. En vertu de l'éthique et de la décence, afin d'éviter toute discrimination, les écoles ayant adopté un code vestimentaire se doivent de le faire respecter.

Depuis plusieurs années, en vertu de la laïcisation de nos écoles, aucun local n'est fourni pour les prières ou toutes formes

d'incantations. D'ailleurs, dans plusieurs de nos écoles il n'y a plus aucune prière. On y enseigne de plus en plus la science et de moins en moins la foi.

Dans les établissements scolaires, privés ou publics, généralement, à la fin de l'année civile un arbre ou décorations de Noël peuvent y être vus. Aussi les enfants chantent ensemble des chants dits de Noël.

Plusieurs écoles ont une cafétéria pour servir des repas et les gens mangent la nourriture traditionnelle offerte ou peuvent décider de manger ailleurs. De même dans nos écoles, l'histoire nationale du Québec est enseignée. La biologie aussi.

À propos des sports et loisirs.

Depuis très longtemps les garçons et les filles pratiquent les mêmes sports et souvent ensemble. Lors de votre arrivée chez nous vous verrez des garçons et des filles se baigner ensemble dans la même piscine par exemple. Ne soyez pas surpris car, pour nous, c'est normal. Vous verrez aussi des hommes et des femmes faire du ski sur la même montagne et en même temps. Des hommes et des femmes dans la même équipe de hockey et jouant en même temps sur la même glace. Des hommes et des femmes en ski de fond en même temps et sur les mêmes pistes.

Dans les piscines publiques nous avons des gardiens et des gardiennes de sécurité. Il est fréquent de voir un gardien en devoir lorsqu'ensemble baigneurs et baigneuses s'amuse. Toutes les lois adoptées pour permettre de tels phénomènes l'ont été en suivant un processus

rigoureusement démocratique. Vous saurez apprécier ce nouveau mode de vie, s'il en est ainsi, en partageant nos us et coutumes.

À propos de la sécurité.

Notre immense territoire est patrouillé par quelques policiers et policières de la Sûreté du Québec. Depuis toujours, chez nous, un policier peut questionner, aviser, sermonner, signifier une infraction, indépendamment à un homme ou une femme. Remarquer qu'une policière peut faire la même chose. Il est aussi à propos de se montrer à visage découvert, en tout temps, dans les lieux publics pour mieux faciliter notre identification. La seule exemption possible à cette règle se produit à l'Halloween. Pour respecter les lois votées démocratiquement nous acceptons d'avoir notre photo sur les passeports, carte d'assurance maladie et permis de conduire.

À propos des lieux de travail.

Les employeurs sont tenus de respecter les lois gouvernementales régissant les normes du travail. À cet effet les jours fériés sont connus et acceptés d'avance par les employés. Les conventions de travail sont négociées de façon démocratique et, une fois acceptées, les deux parties les respectent. Aucune convention de travail ne commande actuellement à nos employeurs d'assurer à leurs employés ni des lieux réservés aux prières ni des moments pour le faire durant les heures de travail. Aussi vous verrez hommes et femmes y travailler côte à côte. Nous portons des chapeaux de sécurité sur les lieux de travail, lorsque requis par la loi.

À propos des commerces.

Nos commerces sont régis par une multitude de lois municipales, provinciales et fédérales, lesquelles lois

découlent de la démocratie. Dans nos commerces hommes et femmes travaillent ensemble en même temps. Les deux peuvent parler et aux clients et aux clientes.

Les produits vendus par ces commerces sont de toutes natures. Les produits d'alimentation, à titre d'exemple, doivent être approuvés par différentes instances gouvernementales avant d'être offerts au public. Ces produits étant approuvés, le commerçant peut les afficher et les vendre en toute liberté. Vous ne serez donc pas surpris de voir dans un même étal plusieurs sortes de viande dont le bœuf, le poulet, l'agneau ou le porc.

D'autres commerces offrent à leur clientèle des lieux et de l'équipement pour faire des exercices physiques. Ces lieux offrent généralement une vitrine pour que la clientèle puisse regarder dehors et la clientèle est composée d'hommes et de

femmes qui portent les vêtements appropriés pour faire de l'exercice.

À propos des familles.

Vous saurez apprécier le fait que les parents gèrent ensemble les besoins de la famille et que les deux ont la même autorité légale, léguée par convention démocratiquement obtenue. Les personnes formant le couple peuvent être de même race ou non, de même pays ou non, de même religion ou non, de même sexe ou non. Si les filles ou les garçons désirent se marier, elles ou ils peuvent le faire et ont l'entière liberté de choisir l'élu ou l'élue. L'application des processus démocratiquement obtenus assurent l'égalité de nos personnes.

Dans nos familles les garçons et les filles mangent ensemble, à la même table, la même nourriture. Ils peuvent manger toutes sortes de viandes, fruits et légumes. Ils n'ont pas à manger

exclusivement de la viande ou exclusivement des légumes. Et ils peuvent manger des deux en tout temps de l'année.

Si les enfants mangent de la viande de bœuf, à titre d'exemple, ils ne chercheront pas à savoir la provenance du bœuf, qui l'a tué, à quel endroit, de quelle façon ou quel jour. Dans nos familles, ce qui est ingurgité par la bouche sert exclusivement à nourrir le corps. L'âme se nourrit autrement.

Autres

Vous saurez voir encore quelques croix du chemin témoignant de notre passé. Ils sont partie intégrante de notre histoire et de notre patrimoine et doivent être considérés comme tels.

Publier toutes les normes régissant notre mode de vie serait un exercice fastidieux. Les normes ci-haut publiées se veulent un échantillon pour que

les nouveaux arrivants puissent clairement nous identifier avant d'exécuter leur choix d'habiter avec nous notre territoire.

La certitude nous habite, comme personnes élues et élus, que nous saurons donner à ces nouveaux arrivants l'assurance que les conditions de vie qu'ils ont fuies dans leur pays ne sauront se reproduire ici. Et conséquemment la tranquillité d'esprit et la paix sociale que nous vivons présentement saura demeurer.

Il doit de plus être clairement établi que toute personne, tout groupe de quelque nature, légalement constitué ou non, qui voudrait modifier nos us et coutumes ou notre mode vie en général ne peut le faire qu'en utilisant un processus référendaire adéquat et répondant aux normes des lois des référendums régissant les municipalités et villes. La tenue de tels référendums ne peut être

qu'aux seuls frais du ou des demandeurs.

Signé solidairement et conjointement par le maire et les 6 conseillers et conseillères d'Hérouxville, démocratiquement élus.

Le maire Martin Périgny et les six conseillers et conseillères d'Hérouxville, démocratiquement élus, Alice Dionne, André Drouin, Edgar Gervais, Yves Gervais, Daniel Magny, et Ginette Pothier

Le 26 janvier 2007

Dans mon pays

André Drouin



Dans mon pays.....

« Nous voulons qu'aucune religion ne puisse imposer quoique ce soit à qui que ce soit et en aucun temps dans l'arène de notre modèle du vivre ensemble. »

« Tous obéissent à des lois communes, peu importe la religion de chacun »

Conséquemment

Au Canada, les normes et lois suivantes s'appliquent peu importe votre religion.

note: chaque phrase illustre par son contraire une demande "d'accommodement dit raisonnable". La liste a été constituée par André Drouin sur une période de temps s'étendant de 1997 à 2007.

- ◆ Les gens votent en se montrant le visage.
- ◆ Une femme peut divorcer de son mari.
- ◆ Une femme qui divorce peut avoir la garde de ses enfants.
- ◆ Une femme qui divorce bénéficie du partage égal des biens accumulés
- ◆ Étudiants et étudiantes suivent les cours obligatoires de dessin.
- ◆ Étudiants et étudiantes suivent les cours obligatoires de musique.
- ◆ Une femme peut jouer de tous les instruments de musique.
- ◆ Étudiants et étudiantes suivent les cours obligatoires de sciences.
- ◆ Une fille ne peut se marier avant d'avoir atteint l'âge de 16 ans .
- ◆ Une fille ne peut être forcée de se marier à un homme.

- ◆ Filles et femmes ne peuvent subir de sévices pour ne pas avoir respecté une religion.
- ◆ Les femmes peuvent porter un pantalon.
- ◆ Aucuns lieux publics n'offrent de salles d'ablutions ou d'incantations.
- ◆ Un chauffeur de taxi doit conduire un client accompagné d'un chien.
- ◆ Un chauffeur de taxi doit conduire un client transportant de la boisson.
- ◆ Lorsque la loi requiert le port d'un chapeau de sécurité, tous le portent.
- ◆ La pratique de sports requiert des vêtements de sécurité que tous portent.
- ◆ La nourriture servie aux prisonniers ne répond pas nécessairement aux critères des divinités.
- ◆ La nourriture servie dans nos écoles ne répond pas nécessairement aux critères des divinités.
- ◆ La nourriture servie dans nos hôpitaux ne répond pas nécessairement aux critères des divinités.
- ◆ Hommes et femmes se baignent ensemble en public.
- ◆ Les femmes ne se baignent pas tout habillées dans les lieux publics.
- ◆ À l'école une fille peut s'asseoir à côté d'un garçon.
- ◆ Filles et garçons voyagent dans le même autobus scolaire.
- ◆ Vers la fin de l'année les gens peuvent se souhaiter Joyeux Noël.
- ◆ Vers la fin de l'année les gens peuvent se faire des arbres de Noël.
- ◆ Au travail ou ailleurs une femme peut lire une lettre écrite par un homme.
- ◆ Au travail ou ailleurs un homme peut lire une lettre écrite par une femme.
- ◆ Une médecin ou infirmière soignent des hommes.
- ◆ Un médecin ou infirmier soignent des femmes.
- ◆ À l'hôpital une infirmière peut entrer seule dans la chambre d'un homme.
- ◆ À l'hôpital une femme malade communique elle-même avec le médecin.
- ◆ À l'hôpital une personne malade peut bénéficier d'une transfusion sanguine.
- ◆ À l'hôpital les malades portent les vêtements requis.
- ◆ À l'hôpital le personnel porte les vêtements requis.
- ◆ Un employeur peut obliger ses employés à revêtir l'uniforme réglementaire.
- ◆ Des écoles obligent leurs élèves au port de l'uniforme.
- ◆ Les hommes accompagnent leurs femmes aux cours prénataux.
- ◆ En toute occasion une femme peut porter secours à un homme.
- ◆ En toute occasion un homme peut porter secours à une femme.
- ◆ Une femme peut enseigner aux hommes et garçons.

- ◆ Une policière peut semoncer un homme.
- ◆ Une femme peut se montrer les cheveux sans se faire violer.
- ◆ Un policier peut semoncer une femme.
- ◆ Un employé peut travailler après le coucher du soleil.
- ◆ Un travailleur peut être tenu de travailler le dimanche.
- ◆ Une ambulancière peut transporter et soigner un homme.
- ◆ Les employés bénéficient tous des mêmes congés légaux.
- ◆ Les employés respectent les horaires de travail.
- ◆ Les enfants ne peuvent jeûner durant les périodes scolaires.
- ◆ Écoliers et écolières respectent l'horaire scolaire.
- ◆ Les filles sont tenues d'aller à l'école selon les lois.
- ◆ Les travailleurs doivent se nourrir pour accomplir leurs tâches.
- ◆ Des examens scolaires sont respectés par tous.
- ◆ Des sports en milieu scolaire sont respectés par tous.
- ◆ Homme et femmes participent ensemble aux événements sportifs.
- ◆ Des événements de sport amateurs sont respectés par tous.
- ◆ Dans nos écoles les enfants ne portent pas d'arme ou semblant d'arme.
- ◆ Au travail les employés ne portent pas d'armes ou semblant d'arme.
- ◆ Une femme doit passer seule un examen scolaire.
- ◆ Une femme peut corriger les examens d'un homme.
- ◆ Une femme peut enseigner à un homme.
- ◆ Hommes et femmes pratiquent ensemble les sports.
- ◆ Les aliments que nous consommons n'ont pas à être approuvés par différentes divinités.
- ◆ La disposition des étalages en magasin n'ont pas à être approuvés par différentes divinités.
- ◆ Nos papiers d'identité incluent notre photo.
- ◆ Les hommes parlent aux femmes réceptionnistes des appels.
- ◆ Dans nos hôpitaux, hommes et femmes se logent dans la même chambre.
- ◆ Il est défendu à toutes personnes de fumer dans les endroits publics.
- ◆ Les contrats de propriétés divisées doivent être respectés par tous.
- ◆ Les municipalités n'ont pas à délimiter un secteur pour satisfaire les religions.
- ◆ Toute personne est susceptible d'être approchée par un chien renifleur.
- ◆ Aucun livre ne peut enseigner à un homme de battre sa femme.

- ◆ Aucun livre ne peut recommander de pendre en public les homosexuels.
- ◆ Il est défendu de s'attaquer physiquement aux personnes qui ne pensent pas comme nous.
- ◆ On ne brûle pas les morts sur la place publique.
- ◆ Lorsqu'une personne décède une autopsie peut être demandée.
- ◆ Dans nos hôpitaux les lits ne sont pas orientés pour les prières.
- ◆ Dans nos hôpitaux des produits à base d'alcool et de gélatine sont utilisés.
- ◆ Des boissons alcoolisées sont vendues sur les campus universitaires.
- ◆ L'État vend avec profits des boissons alcoolisées.
- ◆ Dans nos écoles les enfants lisent le livre « *Les Trois Petits Cochons* ».
- ◆ Les personnes peuvent librement croire ou ne pas croire aux divinités.
- ◆ Tous doivent obéir aux règlements, municipaux et autres.
- ◆ Il est interdit de déterrer les cadavres pour festoyer avec eux.
- ◆ Pour mieux communiquer les gens se regardent dans les yeux.
- ◆ En public les gens se montrent à visage découvert.
- ◆ Lors de rencontres, les femmes serrent la main des hommes.
- ◆ Les gens de couleurs de peau différentes fréquentent la même école.
- ◆ Au travail hommes et femmes se côtoient.
- ◆ Dans une file d'attente, hommes et femmes attendent leur tour.
- ◆ Dans les transports publics, une femme prend place où elle veut.
- ◆ La polygamie est illégale et punie.
- ◆ Universités, écoles, hôpitaux n'offrent pas de lieux de prière.
- ◆ Usines et autres lieux de travail n'offrent pas de lieux de prière.
- ◆ Tout travailleur syndiqué doit payer ses cotisations syndicales.

L'État et les religions étant séparés, nous souhaitons que nos politiciens agissent pour que:

- ☛ les dons remis aux organismes religieux ne puissent pas servir à des déductions fiscales.
- ☛ les organismes religieux soient considérés comme entreprises par le ministère du Revenu.

Conclusion

☛ Toutes les croyances telles horoscope, ligne de la main, feuille de thé, numérologie, tarot, religions et autres sont permises. Cependant leur mise en application peut souffrir certaines contraintes si nous voulons assurer notre vivre ensemble et la paix sociale.

☛ Ainsi la liberté devient le droit de faire tout ce que les lois nous permettent de faire

☛ Plutôt que de demander à la société de se torturer pour accommoder les religions, il est beaucoup plus simple de demander aux religions d'accommoder leurs fidèles pour qu'ils puissent vivre en société.

☛ Mustapha Kemal Atatürk avait raison de déclarer:
« *Le politicien qui se sert de la religion pour gouverner est un lâche.* »

André Drouin, Hérouxville, QC, Canada

4 octobre 2009



Hérouxville et son instant planétaire

Le Nouvelliste, 13 janvier 2017 par Jean-Marc Beaudoin



carte mondiale extraite de: *Nouvel atlas universel*, Sélection du Readers Digest, 1998, p. 56.

Hérouxville et son instant planétaire

Cela fait maintenant dix ans et on est loin d'avoir oublié. Loin de là, on en parle encore. Ce fut une véritable commotion à travers tout le Québec, mais aussi dans l'ensemble du Canada et même à travers le monde.

Un conseiller municipal d'Hérouxville, André Drouin, avec le support d'un voisin, Bernard Thompson, alors webmestre de la municipalité, avait rédigé une liste de «normes de vie» à l'intention des immigrants québécois, qui devaient devenir le Code de vie de la place.

Il s'agissait d'expliquer aux nouveaux venus d'origines et de confessions religieuses diverses, à peu près inexistants à Hérouxville, dans quel esprit la société québécoise qui les a accueillis fonctionne et comment les choses se passent ici. En leur suggérant, évidemment, de s'y conformer et d'éviter toutes les dérives de leur part qui contreviennent aux us et coutumes et aux lois et qui nécessitent parfois des accommodements «raisonnables»... jugés déraisonnables.

Aujourd'hui, les gens d'Hérouxville sont carrément las de l'attention qui

leur a été portée et, tout comme Bernard Thomson, qui est devenu leur maire et qui a pris ses distances avec son célèbre concitoyen, ne souhaitent plus qu'une chose: qu'on tourne la page sur cette histoire et qu'on leur fiche la paix avec ce code, finalement simplement classé comme document historique municipal.

Il faut dire que malgré un accueil positif considérable et international, stimulé par un étonnant intérêt venu spontanément des grands réseaux médiatiques, beaucoup de gens se sont aussi spontanément appliqués à ridiculiser le Code de vie d'Hérouxville.

Les étalons du bien-pensée québécois ont rapidement déployé tout leur mépris sur le texte et l'esprit du document, et leurs auteurs pointés par ceux-ci comme des ruraux mal dégrossis, probablement un peu demeurés. Avec le *Bye Bye* de RBO de fin d'année, c'est toute la population d'Hérouxville, rebaptisé «Hérouxtyville», qui était ridiculisée, présentée comme habitant un bled perdu dans la vallée mauricienne, peuplé de consanguins congénitaux. Bref, des tarés présumés.

Hérouxville et son instant planétaire

On comprend les gens d'Hérouxville de ne même plus vouloir commenter de quelque façon que ce soit cette page de leur histoire. Qu'on en pense ce que l'on veut, la place a quand même connu quelques célébrités plus que respectables, comme M^{gr} Albert Tessier, écrivain-historien de renom, fondateur de Tavibois, qui a donné à la région son nom de Mauricie ou de Sylvain Vaugeois, un visionnaire à qui on doit la venue à Montréal d'Ubisoft et l'implantation de la Cité du multimédia... pour n'en nommer que deux.

Il est vrai que si les normes de vie d'Hérouxville recensaient simplement un ensemble de malaises partagés par beaucoup de Québécois à propos de compromis et de tolérances agaçantes consentis à gauche et à droite pour des considérations ethniques, mais surtout religieuses, elles contenaient aussi quelques éléments détonnants.

Par exemple, le fait qu'on y mentionnait que la lapidation était interdite à Hérouxville, qu'il était défendu de brûler des femmes à l'acide, que l'excision n'y serait pas tolérée ou même que les bains publics sont mixtes, a fait sursauter beaucoup

de monde et largement contribué aux moqueries qui allaient suivre.

C'est peut-être pour se dégager de ce côté un peu risible de la chose que quelques années plus tard, André Drouin tentera de banaliser ces mentions en affirmant qu'il avait été pris d'un fou rire aux larmes au moment où il les avait écrites.

Peu importe les nuances qui suivront et l'image dont veut aujourd'hui se débarrasser Hérouxville, ces excès de propos avaient permis le déclenchement d'une grande réflexion qui ne voulait pas se faire, au Québec comme à beaucoup d'autres endroits dans le monde, sur les règles qui doivent régir les rapports au quotidien des citoyens d'un état, dans le respect identitaire de chacun.

Aujourd'hui encore, peu importe le pays et on le constate en particulier au Québec, les politiciens ne parviennent toujours pas à aborder la question avec sérénité, sans provoquer de controverses et sans devoir en payer un certain prix politique. Alors, c'est du bout des lèvres qu'on en parlait en s'efforçant d'évacuer le plus possible le dossier

Hérouxville et son instant planétaire

d'évacuer le plus possible le dossier du débat public. C'est encore comme ça.

La publication du Code de vie d'Hérouxville a fait en sorte il y a dix ans de faire sauter la marmite populaire qui bouillonnait fort. Il était l'expression d'une large volonté publique, à tort ou à raison, de rétablir des normes de vie qui fassent consensuelles... à la majorité.

Dans la controverse générale qui avait alors éclaté, dans le besoin d'apaiser le jeu, le gouvernement du Québec avait compris la nécessité de créer d'urgence une grande commission d'enquête... Un vieux truc.

Lors des audiences à Trois-Rivières de la Commission Bouchard-Taylor sur les pratiques d'accommodements reliées aux différences culturelles, Drouin et Thompson ont présenté un mémoire, intitulé cette fois Mode de vie, pas moins explosif. Car ils en avaient remis en ajoutant l'infibulation (coudre le vagin) et l'esclavagisme. Surtout, ils arrivaient avec un ultimatum politique: Amendement ou indépendance! Amendement de la Charte canadienne des droits et libertés ou l'indépendance du Québec.

Sur le plan politique, ce n'est pas le Parti québécois qui tira profit de l'effervescence déclenchée à Hérouxville,

mais l'Action démocratique du Québec de Mario Dumont, qui prit la balle au bond et fit élire dans les mois suivants une quarantaine de députés.

Pour spectaculaire que prévoyait être leur intervention, elle fut marginalisée par l'avalanche de mémoires et d'interventions soumis à la commission et les deux hommes, folklorisés. Même pas un an après avoir lâché leur bombe, les ondes de celle-ci ne leur appartenaient déjà plus.

Quoi qu'on en pense ou quoi qu'on en dise, l'ampleur prise pendant des semaines au Québec et dans plusieurs sociétés par le Code de vie projeté d'une toute petite municipalité sans histoires a été révélatrice du grand problème de cohabitation ethnique et religieuse qu'éprouvent plusieurs de nos sociétés modernes. Et qui se traduit probablement par de déstabilisants résultats électoraux, comme on l'a vu aux États-Unis récemment et comme cela se manifeste en Europe.

Hérouxville a été... internationale.

Jean-Marc Beaudoin

Le Nouvelliste, 13 janvier 2017,

Code de vie d'Hérouxville: 10 ans plus tard, André Drouin persiste et signe. vidéo de 4 min 45

Le Huffington Post Québec | Par Pierre Saint-Yves

Publication: 24/12/2016 07:23 EST Mis à jour: 24/12/2016 07:27 EST

L'un des co-auteurs du controversé code de vie du petit village d'Hérouxville en Mauricie affirme qu'il ne changerait rien à ce qu'il a fait il y a dix ans, d'autant plus que depuis, les choses n'ont guère évolué au pays en matière d'intégration des immigrants, selon lui.

C'était en janvier 2007. André Drouin avait co-rédigé avec l'un de ses collègues du conseil municipal de l'époque le code de vie toujours en vigueur dans la petite municipalité. Il s'agit d'une sorte de recueil des règles de conduite à observer et destiné aux immigrants désireux de s'établir dans le village. Il précise par exemple qu'à Hérouxville, hommes et femmes peuvent se baigner ensemble dans une piscine publique.

Le code de vie visait à freiner les accommodements consentis à certaines communautés d'immigrants pour faciliter leurs pratiques religieuses. Devant l'idée que d'autres municipalités suivent l'exemple d'Hérouxville, le gouvernement libéral avait institué la commission Bouchard-Taylor chargée de le conseiller sur les mesures à adopter en matière d'accommodements.

En effectuant un retour sur ces événements pour *Le Huffington Post Québec*, M. Drouin affirme ne pas avoir de regrets et soutient toujours que «le multiculturalisme, c'est une idéologie qui ne fait aucun sens».

Il a aussi des mots très durs à l'endroit du premier ministre de l'époque, Jean Charest. «Le tabar***, il va se souvenir de moi», aurait lancé M. Drouin à l'époque, avant d'aller chercher le soutien de d'autres maires de sa région.

M. Drouin déplore encore le laxisme des gouvernements fédéral et provinciaux des dix dernières années, soulignant que le code de vie d'Hérouxville a mené à la commission Bouchard-Taylor, mais que la commission, elle n'aura mené à rien.

Voyez l'entrevue qu'il a accordée au *Huffington Post Québec* dans la vidéo au-dessus de cet article.

NDLR: La présente lettre est portée à l'attention du lecteur parce qu'elle a été déposée auprès de comités du Sénat du Parlement du Canada. Cette lettre entre autre incite l'Honorable Jason Kenney à inclure dans "*Le Guide canadien des immigrants*" des références aux actes barbares en utilisant des mots du code de Hérouxville.

Hérouxville, le 26 février 2008

L'Honorable Jason Kenney

Secrétaire d'État au Multiculturalisme et Identité canadienne

Chambre des communes

Ottawa, Ontario

K1A 0A6

Monsieur Kenney,

En septembre et décembre 2007 nous communiquions nos interrogations à l'Honorable Stephen Harper, Premier ministre. Il nous informait le 13 février dernier qu'il vous incombe de nous répondre.

Le 24 octobre 2007, nous présentions à la commission Bouchard-Taylor une solution à deux volets pour écarter toute demande d'accommodement religieux dans une province. Dans le but de bien faire valoir l'urgence de séparer l'État de la religion à l'intérieur de la démocratie canadienne, nous citons ces paroles de Mustapha Kemal Atatürk : « Un politicien qui a de besoin de la religion pour gouverner est un lâche ». Nous croyons que la majorité des canadiens désirent vivre à l'intérieur d'un État démocratique. Pour le moment, peu de canadiens opteraient pour une théocratie.

Comme vous saurez le remarquer, à la lecture des documents précédemment remis à monsieur Harper et dont nous vous transmettons copie, nous établissons une relation cause à effet entre le multiculturalisme, la Charte canadienne des droits et liberté de la personne ainsi que nos politiques d'immigration et le fait que des accommodements religieux souvent dénués de tout sens soient accordés dans un territoire provincial. Nous réaffirmons ici que notre pays est gouverné par des juges et des avocats non élus et que nos élus politiques semblent totalement absents du processus décisionnel.

Le fait que nous ayons publié « Qui nous sommes » nous a valu des menaces de poursuites judiciaires par des groupes religieux. Il semble que ces mêmes groupes religieux poursuivent actuellement Mark Steyn et Ezra Levant simplement parce que ceux-ci ont exprimé leur opinion. La liberté de parole existe-t-elle encore au Canada ? Si oui, pour qui ? Ces faits sont troublants pour plus d'un

canadien. Serait-ce le résultat direct de l'imposition d'une politique déficiente du multiculturalisme ?

Nous désirons ici vous souligner que tous les pays ayant cru au multiculturalisme sont soit en état de crise, soit sur le point de l'être. Analysant les différents symptômes déjà présents au Canada et les processus actuels régissant l'immigration, il est facile, même pour un néophyte, de prédire que notre pays se dirige vers un idéal identitaire complexe mais surtout confus. Le fait que déjà 258 ghettos culturels soient identifiés au Canada devrait par lui-même sonner l'alarme.

Depuis l'envoi de nos lettres à monsieur Harper où nous faisons allusion aux aveugles avec chiens guides refusés par des chauffeurs de taxi dont la religion interdit tout contact avec certains animaux, monsieur Kevin Falcon, Ministre des transports de la Colombie Britannique, proposait une loi interdisant cette pratique. En Ontario, là où des gens refusent pour motifs religieux de porter un casque de sécurité (pourtant obligatoire au plan législatif) pour faire de la moto, le procureur général déclare son intention de faire respecter les lois en place.

De la Commission des droits de la personne à la Cour suprême, autant de juges et avocats auront émis autant de verdicts parfois contradictoires. Le verdict final pourrait être amer pour nous, payeurs de taxes et impôts, qui auront déboursé plusieurs millions pour entendre ce que nous ne voulons pas entendre. La décision de la Cour suprême en 2006 au sujet du Kirpan en est le meilleur exemple. La juge Claire L'Heureux-Dubé nous a bien éclairés à ce sujet dernièrement.

Ne serait-il pas à la fois plus simple, plus efficace et moins onéreux, monsieur le ministre, que le gouvernement soit gouverné par nos élus politiques ? Ces derniers ne devraient-ils pas pouvoir simplement affirmer : « Voici nos lois et tous doivent les respecter » ? Le temps est venu pour nos élus politiques d'agir afin de prévenir les problèmes et lorsqu'ils surviennent, il y aurait lieu de les solutionner plutôt que les gérer.

Nous vous rappelons encore certains faits troublants. Le Conseil du Trésor du Canada a approuvé, dans l'entente syndicale le liant au syndicat de l'Alliance, que les membres de ce syndicat pouvaient s'abstenir de verser des cotisations syndicales si leur religion le leur interdit.

Comment a-t-on pu ignorer la formule Rand ? Pouvons-nous maintenant faire fi des lois canadiennes ? Depuis que nous sommes informés que les prisonniers canadiens soumettent la nourriture qu'on leur procure à l'approbation de leurs différents Dieux, nous croyons sincèrement que ce genre d'ententes dépasse toute forme d'entendement. La gastronomie envahira-t-elle bientôt nos prisons ?

Tout dernièrement, Mumtaz Ali, citoyen de Toronto et président de la Canadian Society of Muslims, se disait très satisfait d'être canadien puisque le Canada et l'Ontario acceptaient de fait la polygamie, des bénéfices sociaux étant versés aux épouses de la personne polygame. Encore une fois, pourquoi les politiques du multiculturalisme doivent-elles nous conduire à un tel constat : acceptation par l'État de financer des comportements totalement contraires aux lois canadiennes. Nous éviterons de parler des prestations de revenus de retraite accordées aux parents des nouveaux arrivants venus rejoindre les leurs.

Réalisons maintenant que des membres d'une secte religieuse sont déjà autorisés à obtenir des cartes d'identité sans photo puisque leur religion interdit toute imagerie. Ajoutons ces enfants autorisés à porter un Kirpan à l'école mais pas au Palais de justice. Pour aider les immigrants à s'intégrer à notre société, nous fait-on valoir... Est-ce de l'aveuglement ou de l'absurdité à son meilleur ? Mais plus encore, des écoles séparées pour gens de race noire à Toronto, des cours de sauvetage nautique à Mississauga donnés par des femmes pour des femmes prétendant se sentir inconfortables en la présence d'hommes. Une fois diplômées, ces femmes pourront-elles sauver des hommes de la noyade ? Notre navire ne se dirige sûrement pas dans la bonne direction et nécessiterait dès maintenant un commandement mieux adapté pour faire face aux dérives auxquelles nous assistons !

Ne serait-ce pas agir avec plus d'intelligence que d'informer les futurs immigrants des lois de notre pays avant qu'ils choisissent d'y habiter ? Pourquoi certains d'entre eux, réalisant qu'ils doivent exiger un accommodement religieux, ne demanderaient pas à leur Dieu et non à notre pays de les accommoder ? Ils pourraient ainsi respecter nos lois. Que deviendrait le Canada si tous les catholiques requéraient de ne plus travailler le dimanche sous prétexte de respecter le Jour du Seigneur ?

Pour conclure, il serait souhaitable que les canadiens sachent pourquoi son Excellence Michaëlle Jean,

gouverneure-générale, recommande un débat sur les accommodements religieux à travers tout le Canada alors que le Premier ministre Stephen Harper demeure contre cette idée, remettant même en question l'utilité de la Commission Bouchard-Taylor mise sur pied au Québec. Nous désirons que nos représentants démocratiquement élus s'entendent, tous partis confondus, pour discuter ouvertement de l'état du multiculturalisme au Canada, tout en analysant correctement les causes et effets devenant néfastes pour l'unité du pays. L'expérience que vivent d'autres pays multiculturalistes devrait vous indiquer l'urgence d'agir. À titre d'exemple, en Grande-Bretagne, un accommodement religieux récent oblige le personnel infirmier à réorienter les lits d'hôpitaux cinq fois par jour pour satisfaire les besoins de prières de malades alités. Il est inconcevable qu'une telle pratique puisse prétendre favoriser l'intégration des nouveaux arrivants à l'intérieur d'une société moderne et démocratique.

Pour le moment, le Canada n'a pas eu à débattre d'une telle question. Cependant, nous interdirons-nous bientôt de lire Tintin au Congo, la fable des 'Trois petits cochons' ou 'Le petit mouton noir' pour des motifs jugés antireligieux, raciaux ou discriminatoires ? Il est tentant de prédire que l'introduction de telles pratiques dans notre pays, via nos juges et avocats, serait aussi populaire que la question du vote voilé dont la loi fût aveuglément votée. La cohésion sociale serait-elle à l'image de ces tentatives d'exclusions menaçant ainsi toute paix sociale ?

Bien que les sujets traditionnels discutés lors d'élections fédérales soient l'environnement et l'économie canadienne, auxquels s'ajoutera probablement la question de l'Afghanistan, nous vous demandons de considérer également les questions de l'immigration canadienne et de la modernisation voire uniformisation de nos chartes et lois. Les coûts totaux défrayés annuellement pour le seul sujet de l'immigration étant de l'ordre de plusieurs milliards de dollars, les électeurs et électrices, payeurs de taxes et d'impôts au Canada, devraient savoir l'apprécier.

Espérant ne pas être poursuivi en justice par des groupes religieux du fait que nous vous avons écrit, nous vous remercions de l'attention que vous saurez apporter à notre demande.

Bernard Thompson et André Drouin d'Hérouxville
Hérouxville, le 26 février 2008

Bien fait Hérouxville !

Il était une fois une méchante force étrangère dite «religieuse» qui envahit le monde occidental avec ses coutumes médiévales et horribles. Les chrétiens ont été torturés et tués, les femmes agressées et violées, etc ... Par conséquent, l'idéologie néfaste de l'islamisme avait envahi et profondément établi ses racines malheureusement.

Le Canada n'a pas été épargné, bien que dans une moindre mesure pour le moment. Mais notre éradication éventuelle en tant que nation est l'objectif islamique; pas un conflit entre deux civilisations, mais un conflit entre notre civilisation canadienne / québécoise et la barbarie – la charia. Cela pourrait sembler un point de vue ridicule en ce moment, mais c'est à venir. Peut-être pas tous seront sérieusement touchés, mais certainement nos générations futures ... nos enfants, à moins que le monde occidental se réveille et prenne des mesures.

Tout le monde a entendu parler des activités atroces de l'islam (terrorisme, mariages forcés, meurtre de femmes et de filles, etc., même en sol canadien). L'islam intimide déjà nos politiciens naïfs et infiltre nos gouvernements, nos programmes sociaux, nos systèmes éducatifs, etc... À seulement 3% de la population canadienne et bien que nous restons généralement indifférents malheureusement, les musulmans sont déjà ardents à imposer leurs coutumes dans nos communautés et exigent que nous disposions des nôtres parce qu'elles sont offensantes aux leurs. Quelle audace! Quelle ingratitude!

Les Québécois ont-ils remarqué l'invasion des mosquées? Peut-être dans votre quartier! Pas encore! Ça arrivera. Quel genre d'entité humaine surgit sur une nation bienveillante si grossièrement? Une qui est irrespectueuse envers nous et nos valeurs et n'est pas propice à notre société. Ne vous méprenez pas! Il y a de bons musulmans. Mais ils ont peur et ne sont pas pertinents pour repousser l'islam pas plus qu'ils l'ont été pendant 1400 ans au Moyen-Orient. Il est également difficile pour nous d'identifier qui est véritablement modéré.

Les élites musulmanes disent qu'il n'existe pas de musulmans «modérés», l'un est soit musulman ou pas, donc dévoué à Allah et à aucun autre Dieu. S'il vous plaît, n'utilisons pas l'argument de la nécessité de notre tolérance et de notre compassion, les islamistes ne s'en soucient pas puisque Allah et le Coran sont leur seule raison d'être. L'islam n'est tout simplement pas une religion de paix, point final.

Dans toute cette acrimonie, une petite localité québécoise s'est élevée patriotiquement pour défendre non seulement son identité, ses traditions et ses valeurs, mais aussi celles de tout le Canada et pour d'autres à imiter. Hérouxville s'est révélée comme un exemple international de moralité, de courage, de liberté, de paix et de sécurité, de concert avec la Hongrie et les pays interdisant totalement l'islam et d'autres regrettant d'avoir généreusement ouvert leurs frontières. Bien fait Hérouxville!

Richard Courtemanche, janvier 2017

Table des matières

Introduction	5
Municipalité d'Hérouxville -- Lettre de présentation	6
Municipalité d'Hérouxville -- les normes	7
Dans mon pays André Drouin 4 octobre 2009	14
Hérouxville et son instant planétaire Jean-Marc Beaudoin Le Nouvelliste 13 janvier 2017	19
Résumé de l'interview d'André Drouin Le Huffington Post Québec	23
Lettre à l'Honorable Jason Kenney - 26 février 2008	24
En guise de conclusion	26
Table des matières	27
Chanson "Richesses", Félix Leclerc	28



" POUR LA CENTIÈME FOIS, FERONS NEUVE CHANSON !"

FÉLIX LECLERC

RICHESSES

« CINQUANTE ANS DE POUSSÉES ET D'ARRÊTS, JE MARCHE ENCORE,
MOISSONNER POUR LES AUTRES SANS AVOIR DROIT AU GRAIN,
DÉFENDRE DES PAYS QUI VOLENT VOTRE BIEN,
LEUR BÂTIR DES MAISONS ET PUIS COUCHER DEHORS.

SONNER CLOCHES LE JOUR, FÊTER DES INCONNUS
LEUR TRESSER DES COURONNES, N'ÊTRE PAS RECONNU
OUVRIR CHEMIN DE FER, JAMAIS PRENDRE LE TRAIN
PORTER L'EAU AU DÉSERT, PRISE À VOTRE MOULIN.

RACONTER SES MISÈRES POUR QUE MONSIEUR S'AMUSE
TOUT EN M'APPLAUDISSANT, IL FAIT TAIRE MA MUSE.
AU SOMMET DE NOS RÊVES, BIEN PERCHÉ, LE RAPACE
QUI BONDIRA SOUDAIN SUR TOUT BONHEUR QUI PASSE.

J'AI ENRICHI DES GENS QUI EN ONT PROFITÉ
ET QUE ME RESTE-T-IL APRÈS TANT DE BATAILLES ?
ME RESTE TOI, MON SOUFFLE, MON ENFANT, MON ÉTÉ
QUE JE GARDE CACHÉ AU FOND DE MES ENTRAILLES.

ET S'ILS TE PRENNENT UN JOUR, C'EST EUX QUI TOMBERONT
N'Y AURA PLUS DE CHANT, N'Y AURA PLUS DE PONT
BLESSÉ, TU REVIENDRAS ET NOUS REPARTIRONS
POUR LA CENTIÈME FOIS, FERONS NEUVE CHANSON! »

Les normes d'Hérouxville
2007-2017 : déjà 10 ans

